

Montréal, le 10 mars 2014

Attention : Mme Louise Pelletier
Objet : Observations à verser au dossier R-3863-2013
Demande d'autorisation du projet Lecture à distance - Phases 2 et 3

Madame,

Considérant l'ampleur et la complexité des multiples enjeux liés au déploiement des compteurs «intelligents», il est inconcevable que la décision repose entre les mains de la Régie de l'énergie, dont le seul mandat est d'évaluer l'aspect économique, en prétendant que les autres enjeux n'existent pas. D'autant plus incroyable est le fait qu'un seul régisseur soit chargé de prendre une telle décision.

La santé

Dès 2011, lors du projet pilote, la santé de citoyens de Villeray, Boucherville et Magog a été affectée par des compteurs. Un d'entre eux a vu sa famille entière tomber malade suite à l'installation de six compteurs dans sa cuisine. Il s'est présenté pour en témoigner devant la Régie le premier jour des audiences de la Phase 1 et s'est fait mettre à la porte.

Je n'avais pour ma part jamais eu de problème relié à l'électrosensibilité avant que le compteur électromécanique de mon voisin soit remplacé par un Itron C1SR. Ce dernier est installé chez moi. Je trouve révoltante l'absence totale de considération pour les témoignages de citoyens dont la santé a été affectée par ces compteurs émetteurs. Le mien figure parmi les observations du dossier R-3770-2011. Étant celle qui doit côtoyer les trois compteurs du triplex, situés à deux mètres de ma table de cuisine, je suis particulièrement préoccupée par ce projet. Si un compteur de 1ère génération a suffi à me rendre malade, je ne veux pas savoir ce que trois compteurs de 2ème génération pourraient me faire.

Partout dans le monde où de tel compteurs émetteurs sont déployés, des personnes sont affectées et une opposition citoyenne s'organise, composée de simples citoyens qui ne demandent qu'à voir leurs droits respectés. Droit à la santé, à la vie privée, à la sécurité.

Il n'existe à ce jour qu'une seule étude sur les effets biologiques des compteurs «intelligents». Dr Federica Lamech a documenté 92 cas de patients présentant des symptômes d'électrosensibilité survenus suite à l'installation d'un compteur émetteurs de radiofréquences. L'Académie américaine de médecine environnementale a affirmé que l'étude « montre clairement les effets néfastes des émissions de compteurs intelligents sur la santé de la population humaine ». Or, des milliers d'études démontrent déjà les effets biologiques des RF et parmi les études publiées, 70% des études indépendantes concluent qu'il y a bel et bien des effets alors que 70% des études subventionnées par l'industrie des télécom concluent qu'il n'y en a pas. Considérant que les émissions des compteurs sont bien plus puissantes que celles de toutes les autres appareils que nous côtoyons (incluant cellulaires et micro-ondes), il y a un grand besoin d'études indépendantes sur leurs effets.

La Régie n'a jamais questionné le fait qu'Hydro présente à la population des mesures moyennées au lieu des véritables puissances d'émission des compteurs, ou encore le fait qu'un test de Débit d'Absorption Spécifique (DAS) ait pu être évité, alors qu'il serait tout indiqué d'en faire un.

Si l'aspect sanitaire n'est pas du ressort de la Régie, qu'elle laisse donc d'autres instances compétentes en la matière faire les études nécessaires avant de permettre le déploiement à grande échelle d'une technologie dont l'innocuité est chaque jour plus questionnée.

La cyber-vulnérabilité

La facilité de piratage des compteurs a été démontrée par plusieurs experts en cyber-sécurité, dont deux « pirates » allemands, Dario Carluccio et Stephan Brinkhaus, qui ont présenté le résultat de leurs recherches lors de la 28^{ème} édition du Chaos Computer Congress. Un rapport du FBI émis en avril 2012 prévoit qu'une augmentation du piratage suivra le déploiement aux États-Unis, alors qu'une seule compagnie d'électricité aurait déjà perdu des centaines de millions de dollars par année. Outre les pertes monétaires, un système sans fil centralisé ouvre la porte à une coupure de courant généralisée, advenant une défaillance ou un piratage informatique.

De plus, nous entrons maintenant dans l'ère de la maison «intelligente» où chaque appareil ménagé est muni d'une puce qui communiquera avec la carte Zigbee déjà présente dans nos compteurs «intelligents», attendant d'être activée. Voici un extrait de l'article *Un réfrigérateur «intelligent» ciblé par une cyberattaque* «La société de sécurité californienne Proofpoint a précisé qu'il pourrait s'agir de la toute première cyberattaque jamais prouvée ayant eu lieu via des objets «intelligents», ces appareils du quotidien connectés à internet ou à un téléphone intelligent. Proofpoint explique que les pirates informatiques sont parvenus à pénétrer les systèmes informatiques de divers objets connectés à internet au sein du domicile de personnes, tels que des télévisions et au moins un réfrigérateur, pour créer une plateforme envoyant depuis ces appareils des centaines de milliers de spams ou courriels frauduleux.»

Un réseau maillé délivrant 3.8 million de compteurs serait le plus grand en Amérique. Dans son analyse du projet LAD, rédigée pour Union des Consommateurs (Dossier R-3770-2011), Jean-François Blain le compare aux différents projets américains. Le plus grand nombre de compteurs installés par une même compagnie d'électricité (NV Energy inc) est de 1 293 450. Un peu plus de 1/3 de notre 3.8 million.

La maison «intelligente» ouvre la porte à la cyber-vulnérabilité à petite échelle alors que le réseau maillé couvrant la province entière créer une cyber-vulnérabilité à très grande échelle. Du jamais vu.

Si le dossier de la cyber-sécurité n'est pas du ressort de la Régie, qu'elle laisse donc d'autres instances compétentes en la matière faire les études nécessaires avant de permettre le déploiement à grande échelle d'une technologie compromettant la sécurité de la province entière.

La vie privée

Les compteurs «intelligents» bénéficient de l'avancée des dispositifs de télésurveillance par signature d'interférence électrique. Chaque appareil électrique, qu'il soit muni d'une puce ou non, possède une signature (une façon propre de *tirer* sur le courant en quelque sorte) identifiable par un compteur «intelligent». Ce dernier a la capacité de distinguer et d'identifier les appareils électriques actifs dans la résidence et d'enregistrer en temps réel les moments précis où ceux-ci sont utilisés. Le centre de gestion des données d'Hydro-Québec pourra compiler bien plus que le simple total de kilowattheure consommé par nos ménages, aux deux mois.

En Californie, les distributeurs d'électricité ont déjà obtenu le droit de vendre les données recueillies aux compagnies intéressées, à des fins de *marketing*. Le profil de consommation de chaque appareil peut être commercialisé. Le modèle de compteur qu'on déploie présentement au Québec est exactement le même que celui déployé en Californie. Si les distributeurs d'électricité n'ont pas l'intention d'utiliser cette technologie à ces fins, pourquoi tiennent-ils tant à nous l'imposer?

Si le dossier de la vie privée n'est pas du ressort de la Régie, qu'elle laisse donc d'autres instances compétentes en la matière faire les études nécessaires avant de permettre le déploiement à grande échelle d'une technologie permettant l'intrusion dans nos habitations.

L'argent des contribuables... entre nos doigts et dans vos mains

Notons premièrement que le cout du projet LAD (1 milliard) dépasse celui du projet de réseau maillé le plus couteux aux États-Unis, qui est de 700 million (Duke Energy Carolinas). Par ailleurs, pour son réseau maillé, notre Distributeur ne jouit pas d'aide gouvernementale, comme ses voisins du sud qui se partagent le *Smart Grid Investment Grant*. Il en revient aux abonnés d'Hydro de payer la note d'un milliard, avec des augmentations de tarifs, certaines visibles et d'autres, plus ou moins bien cachées.

Premièrement, les CI permettront au Distributeur de réduire la période de facturation de 60 à 30 jours et ainsi faire augmenter notre facture sans que notre consommation ait augmentée. Au début comme à la fin de la saison froide, la moyenne sur deux mois aide à faire passer les surplus attribuables au chauffage électrique du deuxième pallier (7.51 cents) au premier (5.32 cents). Or, en facturant au mois, la compagnie pourra soutirer plus d'argent des ménages chauffant à l'électricité. Ensuite viendra la facturation différenciée dans le temps qui pénalisera surtout les familles dont les horaires sont moins flexibles et tous ceux qui ne peuvent attendre les périodes médiane et creuse pour consommer la majorité de leur électricité.

Qui profite, si non les québécois? *Toshiba* certainement un peu... *Toshiba* possède les fabricants de toutes les composantes du réseau maillé, c'est-à-dire *Landis & Gyr* (Le compteur), *Consert* (La carte Zigbee du compteur – réseau maison sans fil), *Hunt Technologies* (L'émetteur/récepteur du compteur) et *Cellnet Technologies* (La technologie de réseau étendu sans fil). La société d'état se met à la merci d'un seul fournisseur pour l'ensemble de son réseau, dont certaines composantes seront déjà désuètes d'ici la fin du déploiement. En effet, ce milliard couvre les dépenses de 2012 à 2017. À partir de 2017, l'infrastructure de mesurage avancée sera déjà en besoin de restaurations, que nous devons aussi payer.

Extrait de la décision de la Régie pour la Phase 1: « [50] Le Distributeur souligne que dans le cadre du périmètre actuel du Projet, il n'utilisera que 5 % de la bande passante disponible du réseau NAN. »

5% de la bande passante servira à la lecture de nos compteurs. Le reste des 95% de cette bande est commercialisable. La société d'État pourra aller chercher d'autres profits via l'infrastructure qu'elle installe aux frais des contribuables. Les partenaires du Distributeur (dont Rogers) pourront bénéficier de l'accès sans avoir à négocier des droits de servitude, comme c'est le cas lors de l'installation d'une antenne sur le toit d'un particulier. Pensons à la ville de Santa Clara en Californie qui offre déjà le Wifi via son réseau de compteurs «intelligents». C'est tout un nouveau marché qui s'ouvre grâce au réseau maillé, un réseau d'antennes rapprochées ni plus ni moins, qui serviront à la livraison de services déjà existants ainsi qu'à la commercialisation d'une tonne de nouveaux appareils et accessoires «intelligents». Les intérêts d'un grand nombre de compagnies passent avant ceux des citoyens au nom du progrès et surtout, du profit. Je crois qu'un lobby très puissant empêche la machine de reculer et le Vérificateur général d'aller finalement ouvrir les livres d'Hydro-Québec.

Bref, nous payons pour l'installation d'un réseau de compteurs qui permettra au Distributeur de nous soutirer encore plus d'argent et de se lancer dans les télécoms. J'y vois une taxe déguisée que le gouvernement vient nous soutirer via sa société d'État et je vois comme prochaine étape : la privatisation... Hydro-Québec glisse entre les doigts des québécois alors que René Lévesque se retourne dans sa tombe. Mme Pelletier, de grâce, faites-moi mentir. Je ne demande pas mieux que d'avoir tort.

Respectueusement,

Julie Rocque
Résidente de Rosemont-Petite-Patrie